



## Une question ? Une préoccupation ? Remontez-la à vos représentants CFE-CGC Orange

**Prochaine Réunion DP le 31 Aout 2018**

**Vos élus DP vous défendent au quotidien.  
Ils sont vos PORTE-PAROLE auprès de la Direction.**

Leur mission ? Garantir l'application juste et loyale des dispositions qui s'appliquent dans votre établissement en matière de droit du travail et des fonctionnaires, conventions collectives, accords d'entreprise. Vos DP interviennent sur des questions essentielles comme la rémunération, la durée du travail, les conditions de travail et la santé des personnels.

Chaque fois que nécessaire, ils portent vos réclamations individuelles et collectives, auxquelles la Direction est tenue de répondre par écrit lors des réunions mensuelles des DP.

### **VOS DP sont vos DÉFENSEURS PERSONNELS...**

... toujours présents à vos côtés. Votre DP vous conseille, peut vous accompagner lors des entretiens avec votre hiérarchie, vous appuyer dans une démarche de conciliation, mobiliser les ressources disponibles pour vous défendre.

En cas de besoin, il saisit l'Inspecteur du Travail, ou alerte le Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail et la Direction de toute mise en danger des personnels de son établissement.

Vos élus DP CFE-CGC Orange sont formés et régulièrement informés des évolutions du droit des personnels. Ils bénéficient d'appuis juridiques et techniques afin de mieux intervenir pour vous défendre et s'engagent à :

- ♦ Répondre aux questions qui concernent votre emploi, vous accompagner dans vos démarches de mobilité, vous aider à défendre vos augmentations et promotions.
- ♦ Veiller tout particulièrement au respect de la santé et du bien-être des personnels de l'établissement.
- ♦ Exiger une vraie politique d'égalité femme / homme, pas seulement de continuelles mesures de rattrapage, se mobiliser pour développer l'emploi des personnes handicapées et faire supprimer tout type de discriminations.

**Tous les mois, via ce compte-rendu, nous vous tiendrons informés  
des réponses de la Direction à vos questions.**

## 1- Peut on rendre Plaza obligatoire en le rendant indispensable ?

Certaines formations e-learning nécessitent un accès à l'outil Plaza.

Les compléments de parcours d'une formation RGPD en sont un exemple. De même certains documents nécessaires à l'activité professionnelle sont placés sur Plaza.

La charte Plaza indique page 16 : « Rejoindre Plaza est placé sur le volontariat, y contribuer et en bénéficier relève d'une initiative individuelle ; activer et renseigner son profil Plaza n'est soumis à aucune obligation de la part d'Orange »

Comment accéder à ces informations si l'on ne possède pas de compte Plaza ?

La position officielle d'Orange a toujours été de maintenir le volontariat. Quelles formations ne seraient que sur Plaza ? Quels documents nécessaires à l'activité ne sont disponibles que sur Plaza ? Tous les documents servant à l'activité existent sur un autre support

## 2- Quel est Le rôle d'un R A C interne Orange ?

Quel est le rôle d'un R A C externe (ARVATO) ?

Pouvez vous nous définir leurs missions respectives ?

Pouvez vous communiquer les fiches de postes pour un RAC interne et un RAC externe ?

Les fiche de poste RAC sont en ligne dans performance et orange job sur les offres de recrutement , nous ne pouvons avoir connaissance des fiches de postes de salariés hors Orange . Au niveau de l'activité des ARC interne et externe , la question est à poser en multi DS au niveau de DEF

## 3- Orange Bank a mis en place une offre de crédit à la consommation. Des conditions préférentielles pour les salariés sont-elles prévues ?

Nous n'avons pas d'informations sur le sujet à date

## 4- Pour quelle raison les mobiles à engagement 30 mois ne sont pas proposés à tous les salariés ?

Quel est le processus de renouvellement pour les mobiles fournis lors de l'opération tous en 4G ?

L'engagement 30 mois est soumis à validation de l'entité (pour les salariés ayant des déplacements réguliers).le Processus , soit par une DMI (choix équipements ou services utilisateurs puis téléphonie puis téléphonie mobile puis gérer l'offre mobile puis modifier l'offre)soit via 100/100 PRATIQUE (TELEPHONIE/CATALOGUE DES MOBILES puis COMMANDER UN MOBILE PROFESSIONNEL)

5- Quelle différence y a-t- il pour un salarié d'être dans la situation d'arrêt pour :

« maladie professionnelle » ou « arrêt maladie » ?

Pour un salarié de droit privé ?

Pour un salarié fonctionnaire ?

Le processus de reconnaissance en maladie professionnelle est spécifique pour des maladies identifiées , la décision de reconnaissance est du ressort de la "médecine " . L'arrêt maladie est classique et le processus est connu de tout le monde

6- Pour certains salariés (les CEA par exemple), la journée de solidarité se traduit par le décompte d'1 JTL sur leur compteur annuel.

Comment s'opère ce décompte si le salarié travaille à temps partiel ?

- Pour les CEA : la journée de solidarité se traduit par le retrait d'un JTL, qu'ils soient à temps plein ou à temps réduit

7- Le plateau 3901 NDF est pilote pour la proposition d'une offre « Internet Pro Pilote », remplaçant les offres RTC (tel pro, opit RTC , open RTC ...). Le test se déroulera à partir du 23/07. Le but est de constituer un échantillon de 100 clients (grâce au 3901 NDF) afin de déployer l'offre pilote pour le 15/11 (date d'arrêt de commercialisation du RTC). Les délais d'installation (ou de modification) de cette offre seront de 15 jours. Cela risque en terme de transition d'entraîner de l'insatisfaction client, plus précisément de la réitération. Peut-on atténuer l'objectif Réit jusqu'à fin Novembre afin de compenser cette phase pilote (que seul NDF prend en charge) pour la PVC des conseillers ? Actuellement il est à 10%. Un taux de réit temporaire à 11.5 % permettrait de rassurer les conseillers, et donnerait toutes les chances de réussite à cette phase pilote.

Pour l'instant nous ne connaissons pas l'impact de cette offre en terme de réitération, de rémunération. Dans le cadre du pilote nous surveillerons tous les indicateurs avec le national. Si besoin nous adapterons.

Vos représentants  
CFE-CGC Orange

Christine Bonduelle 06 80 48 75 03

Mickael Desjardin 06 33 80 06 98

Eric Fauconnier 06 30 52 80 04

**2018, ANNÉE DE LA FIBRE ...  
MILITANTE !**



Retrouvez ce compte-rendu et  
les publications de votre établissement :  
[https://www.cfecgc-orange.org/fonctions-  
support-et-finances/](https://www.cfecgc-orange.org/fonctions-support-et-finances/)

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !



[www.cfecgc-orange.org](http://www.cfecgc-orange.org)  
abonnements gratuits : [bit.ly/abtCFE-CGC](http://bit.ly/abtCFE-CGC)  
tous vos contacts : [bit.ly/annuaireCFE-CGC](http://bit.ly/annuaireCFE-CGC)

